

SÉANCE ORDINAIRE

18 JUIN 2012

Cent soixante-huitième séance du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 18^e jour du mois de juin 2012 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Marlène Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Jacques Darche, Luc Mercier, Erminia Merlo, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle, Eryck St-Laurent, Lise Soutière, Lynda Tessier et Annik Tomlinson.

Mesdames les commissaires parents : Sonia Boulay et Manon Côté.

Autres présences :

Madame Claude Boivin, directrice générale;
Madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe;
Monsieur François Lafortune, directeur général adjoint;
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général et directeur du Service des communications;
Monsieur François Bergeron, directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire;
Madame Marie-Thérèse Delfosse, directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes;
Madame Michèle Laberge, directrice du Service des technologies de l'information;
Madame Lise Lalonde, directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle;
Madame Katleen Loiselle, directrice du Service des ressources humaines;
Madame Silvie Mondat, directrice du Service des ressources financières.

Autres absences : Mesdames les commissaires : Monique Brière et Magda Farès.
Messieurs les commissaires : Michel Aerts et Stéphane Surprenant.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, Andrée Bouchard, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 12.06.18
001

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

Ajouter le point suivant :

07.3 Mandat d'achat pour des tableaux numériques interactifs (TNI) de la mesure *L'École 2.0 – la classe branchée* (2012-2013) (document séance tenante : TI 12.06.18).

ORDRE DU JOUR

- 01- Présences et ouverture de la séance.
- 02 - Adoption de l'ordre du jour.
- 03 - Période de questions du public.
- 04.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 14 mai 2012 (document SG 12.06.18-04.1).

- 04.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du 22 mai 2012 (document SG 12.06.18-04.2).
 - Suivi aux procès-verbaux.
- 04.3 Correspondance.
- 04.3.1 De madame Joane Saunier, directrice générale et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu : résolution du Conseil municipal de la MRC du Haut-Richelieu (12848-12) – adhésion au projet *Zone et famille pro études*.
- 04.4 Mot de la présidente.
- 04.5 Structure administrative des cadres – Engagements du personnel de direction (documents séance tenante : CC 2012.06.18 et DG 12.06.18-04.5).
- 04.6 Nominations au Comité de gouvernance et d'éthique, au Comité de vérification et au Comité des ressources humaines (documents SG 12.06.18-04.6a, 04.6b et -04.6c).
- 04.7 Comité de révision de décision.
- 04.8 Modification du bail emphytéotique – Terrain du Pavillon Mille-Roches – Prolongation de délai (document SG 12.06.18-04.8).
- 06.1 Renouvellement du bail avec les Placements J.D.G. Inc. (document SREAFP 12.06.18-06.1).
- 07.1 Renouvellement du contrat de support et entretien des équipements et logiciels Cisco (document CC 12.06.18-07.1).
- 07.2 Solution de sauvegarde (document CC 12.06.18-07.2).
- 07.3 Mandat d'achat pour des tableaux numériques interactifs (TNI) de la mesure *L'École 2.0 – la classe branchés* (2012-2013) (document séance tenante : TI 12.06.18).
- 08.1 Engagements (document RH 12.06.18-08.1).
- 08.2 Plan d'effectifs du personnel de soutien (secteur adaptation scolaire) pour l'année 2012-2013 (documents RH 12.06.18-08.2).
- 09.1 Liste des comptes payés et des frais de déplacement remboursés en mai 2012 (document RF 2012-06-18 09.1).
- 09.2 Fixation du taux d'intérêt pour l'année 2012-2013 (document RF 12.06.18-09.2).
- 09.3 Taux d'indemnisation des frais de déplacement pour l'année 2012-2013 (*Politique RFP01 Politique de remboursement des frais de déplacement, de subsistance, de logement, de représentation et de perfectionnement*) (document RF 12.06.18-09.3).
- 09.4 Frais de surveillance du midi - tarification (document RF 12.06.18-09.4).
- 09.5 Adoption des Règles budgétaires 2012-2013 (RFP03-PR01) (documents RF 12.06.18-09.5).
- 09.6 Adoption des Prévisions budgétaires 2012-2013 et fixation du taux de la taxe scolaire (documents RF 12.06.18-09.6).
- 09.7 Exigibilité de la taxe scolaire 2012-2013 (document RF 12.06.18-09.7).
- 10.1 Adjudication de contrats
 - 10.1.1 Réfection de pavage, d'une conduite d'égout pluvial et de trottoirs de béton – École Aux-Quatre-Vents (document RM 12.06.18-10.1.1).
 - 10.1.2 Renouvellement du contrat de location de 2 photocopieurs au Centre de reprographie du Centre administratif (document RM 12.06.18-10.1.2).
 - 10.1.3 Nettoyage des conduits de ventilation dans cinq écoles : Notre-Dame-du-Sourire, Saint-Alexandre, Sainte-Anne, Jeanne-Mance et Saint-Blaise (document RM 12.06.18-10.1.3).
 - 10.1.4 Circuit-Défi – École Saint-Eugène (document RM 12.06.18-10.1.4).
 - 10.1.5 Réaménagement – Ajout de deux classes – École Joseph-Amédée-Bélanger (document RM 12.06.18-10.1.5).
 - 10.1.6 Travaux divers chauffage-ventilation et remplacement de panneaux à relais d'éclairage – École Paul-Germain-Ostiguy (document séance tenante : RM 12.06.18-10.1.6).
 - 10.1.7 Remplacement de portes intérieures – École Bruno-Choquette (document RM 12.06.18-10.1.7).
 - 10.1.8 Réaménagement intérieur de la maternelle, phase 1 – École Notre-Dame-de-Fatima (document RM 12.06.18-10.1.8).
 - 10.1.9 Entretien préventif et mise au point des chaudières et chauffe-eau de la Commission scolaire (document RM 12.06.18-10.1.9).

- 10.1.10 Enlèvement des rebuts 2012-2015 de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, avec possibilité de reconduire d'une année à deux reprises (document RM 12.06.18-10.1.10).
- 10.2 Contrats de transport scolaire (document RM 12.06.18-10.2).
- 11 - Commissaires parents.
- 12- Remerciements et félicitations.
- 13- Autres sujets.
- 14- Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Yves Fortin, vice-président du syndicat du personnel de soutien de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, dépose séance tenante à l'ensemble des membres du Conseil des commissaires, le retour de consultation transmis au Service des ressources humaines de la Commission scolaire à l'égard du plan d'effectifs du personnel de soutien (secteur adaptation scolaire) pour l'année 2012-2013. Dans le cadre des représentations qu'il a faites lors de la séance du Conseil des commissaires tenue le 10 avril dernier, il élabore sur les diverses propositions soumises par le syndicat et demande aux commissaires d'en tenir compte lors de l'adoption dudit plan d'effectifs.

Madame Ginette Leblanc, technicienne en éducation spécialisée, propose un jumelage de postes pour les écoles Alberte-Melançon et Saint-Blaise ainsi que l'ajout d'un poste de technicien en éducation spécialisée pour le service du *Tremplin* à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot.

Monsieur Jacques Lanciault, président du syndicat du personnel de soutien de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, indique que les instances syndicales souhaitent que le nombre de postes permanents de techniciens en éducation spécialisée soit bonifié afin d'assurer une stabilité d'emploi et de service ainsi que de favoriser le sentiment d'appartenance de cette catégorie d'employés envers l'organisation. Toutefois, il souligne l'ouverture de la Commission scolaire à l'égard des propositions soumises par les instances syndicales.

En raison de la rareté des techniciens interprètes, il sensibilise le Conseil des commissaires à la création de poste à temps complet afin d'en favoriser l'attraction et la rétention.

Madame Valérie Laramée, technicienne en éducation spécialisée, déplore l'insécurité que crée son statut d'employé temporaire à l'égard de son affectation d'une année à l'autre.

04.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 14 MAI 2012 (document SG 12.06.18-04.1)

Chaque membre du Conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 14 mai 2012 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2012 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

04.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 22 MAI 2012 (document SG 12.06.18-04.2)

Chaque membre du Conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires tenue le 22 mai 2012 au moins six heures avant le début de la présente séance;

HR 12.05.14
003

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2012 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

Madame Claude Boivin, directrice générale, mentionne aux membres du Conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 14 mai 2012 et de la séance extraordinaire du 22 mai 2012.

04.3 CORRESPONDANCE

04.3.1 De madame Joane Saunier, directrice générale et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu : résolution du Conseil municipal de la MRC du Haut-Richelieu (12848-12) – adhésion au projet *Zone et famille pro études*.

04.4 MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du Conseil des commissaires des activités auxquelles, elle et certains collègues, ont participé depuis les séances du 14 et 22 mai 2012.

04.5 STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES CADRES – ENGAGEMENTS DU PERSONNEL DE DIRECTION (documents séance tenante : CC 2012.06.18 et DG 12.06.18-04.5)

Structure administrative des cadres

Considérant les besoins en personnel cadre de la Commission scolaire pour l'année 2012-2013;

Considérant les critères établis par la direction générale à l'égard de l'attribution des postes cadres pour les établissements;

HR 12.06.18
004

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

D'adopter pour l'année 2012-2013, la structure administrative des cadres, telle que ci-après décrite :

STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES CADRES

ANNÉE 2012-2013

Unité administrative	Identification du poste
École Jean XXIII	Direction
École Saint-Michel	Direction (80 %)
École Notre-Dame-du-Sourire	Direction (50%)
École Saint-Vincent	Direction
École Micheline-Brodeur	Direction
École Paul-Germain-Ostiguy	Direction Direction adjointe
École Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville)	Direction Direction adjointe
École du Pélican	Direction
École Sacré-Coeur (secteur Iberville)	Direction
École Hamel	Direction
École Capitaine Luc Fortin	Direction
École Saint-Alexandre	Direction
École Sainte-Anne	Direction (50%)
École Frère-André	Direction
École du Petit Clocher	Direction (50%)
École de Richelieu	Direction
École Jeanne-Mance	Direction (50%)
École Notre-Dame-de-Fatima	Direction
École Crevier	Direction
École Pointe-Olivier	Direction
Polyvalente Marcel-Landry	Direction Direction adjointe Direction adjointe Direction adjointe Gestionnaire administrative d'établissement
École Monseigneur-Euclide-Théberge	Direction Direction adjointe Direction adjointe
École Alberte-Melançon	Direction (50%)
École Providence	Direction
École Sacré-Cœur (secteur Saint-Luc)	Direction
École Saint-Jacques	Direction (50%)
École Saint-Blaise	Direction (50%)
École Saint-Joseph (Lacolle)	Direction (50%)
École Napoléon-Bourassa	Direction
École Saint-Eugène	Direction Direction adjointe
École Notre-Dame-du-Sacré-Coeur	Direction
École Saint-Gérard	Direction
École Notre-Dame de Lourdes (secteur Saint-Jean)	Direction
École Bruno-Choquette	Direction
École Saint-Lucien	Direction Direction adjointe (50 %)

Unité administrative	Identification du poste
École Joséphine-Dandurand	Direction Direction adjointe Direction adjointe
Centre La Relance	Direction Direction adjointe
École Joseph-Amédée-Bélanger	Direction Direction adjointe (50%)
École professionnelle de Métiers	Direction Gestionnaire administratif d'établissement
École Marguerite-Bourgeois	Direction Direction adjointe
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	Direction Direction adjointe Direction adjointe Direction adjointe Direction adjointe Gestionnaire administrative d'établissement
École Dr.-Alexis-Bouthillier	Direction Direction adjointe
École Marie-Rivier	Direction Gestionnaire administrative d'établissement
École Aux Quatre-Vents	Direction Direction adjointe
École des Prés-Verts	Direction Direction adjointe
École Marie-Derome	Direction
Service du secrétariat général et des communications	Direction
Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle	Direction
Service des ressources éducatives aux jeunes	Direction Direction adjointe Direction adjointe Agente d'administration
Service des ressources financières	Direction Direction adjointe Agente d'administration
Service des ressources matérielles	Direction Direction adjointe Régisseure Régisseur Régisseur
Service des ressources humaines	Direction Direction adjointe Coordonnatrice Conseillère en gestion de personnel Conseillère en gestion de personnel
Service des technologies de l'information	Direction Coordonnatrice Régisseur

Adopté à l'unanimité.

ENGAGEMENTS

HR 12.06.18
005

Il est proposé par monsieur Jacques Darce :

Que sur recommandation du comité de sélection, madame Marie-Christine Bertrand, soit engagée au poste de directrice adjointe à l'école secondaire Mgr-Euclide-Théberge, et ce, à compter de la prochaine année scolaire.

Que conformément à l'article 24 de la *Politique locale de gestion*, madame Bertrand soit soumise à une période de probation d'une (1) année.

Adopté à l'unanimité.

HR 12.06.18
006

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que sur recommandation du comité de sélection, monsieur Sacha Plamondon, soit engagé au poste de directeur adjoint au Centre d'éducation des adultes La Relance, et ce, à compter de la prochaine année scolaire.

Que conformément à l'article 24 de la *Politique locale de gestion*, monsieur Plamondon soit soumis à une période de probation d'une (1) année.

Adopté à l'unanimité.

HR 12.06.18
007

Il est proposé par monsieur Jacques Darce :

Que sur recommandation du comité de sélection, madame Sylvie Pigeon, soit engagée au poste de directrice à l'école Crevier, et ce, à compter de la prochaine année scolaire.

Que conformément à l'article 24 de la *Politique locale de gestion*, madame Pigeon soit soumise à une période de probation d'une (1) année.

Adopté à l'unanimité.

04.6 NOMINATIONS AU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE, AU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET AU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (documents SG 12.06.18-04.6a, 04.6b et -04.6c)

NOMINATIONS AU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (document SG 12.06.18-04a)

Considérant que le Conseil des commissaires a statué que le Comité de gouvernance et d'éthique soit constitué comme suit :

- De trois (3) à sept (7) commissaires élus, nommés par le Conseil des commissaires;
- Un commissaire parent;
- La directrice générale;
- Le secrétaire général;

Considérant que le mandat des commissaires est d'une durée de deux (2) ans;

Considérant que les mandats de messieurs François Blais et Pierre Boudreau viennent à échéance à la présente séance;

HR 12.06.18
008

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

De reconduire les mandats de messieurs François Blais et Pierre Boudreau, membres du Comité de gouvernance et d'éthique, et ce, pour une durée de deux (2) ans.

Adopté à l'unanimité.

NOMINATIONS AU COMITÉ DE VÉRIFICATION (document SG 12.06.18-04.6b)

Considérant que le Conseil des commissaires a statué que le Comité de vérification soit constitué comme suit :

- De trois (3) à sept (7) commissaires élus, nommés par le Conseil des commissaires;
- Un commissaire parent;
- Un membre de la direction générale;
- La direction du Service des ressources financières;

Considérant que le mandat des commissaires est d'une durée de deux (2) ans;

Considérant que les mandats de madame Monique Brière et monsieur Eryck St-Laurent viennent à échéance à la présente séance;

Monsieur Luc Mercier propose de reconduire les mandats de madame Monique Brière et monsieur Eryck St-Laurent;

Madame Sylvie Rousselle propose madame Lise Soutière;

Monsieur Pierre Boudreau propose madame Lynda Tessier;

Considérant qu'il n'y a pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chaque candidat accepte la proposition faite à leur égard;

Madame Lynda Tessier accepte la proposition;

Madame Lise Soutière accepte la proposition;

Madame Monique Brière est absente de la présente séance;

Monsieur Eryck St-Laurent refuse la proposition.

HR 12.06.18
009

En conséquence, il est proposé par madame Nadine Arseneault :

De nommer mesdames Lise Soutière et Lynda Tessier, membres du Comité de vérification, et ce, pour une durée de deux (2) ans.

Adopté à l'unanimité.

NOMINATIONS AU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (document SG 12.06.18-04.6c)

Considérant que le Conseil des commissaires a statué que le Comité des ressources humaines soit constitué comme suit :

- De trois (3) à sept (7) commissaires élus, nommés par le Conseil des commissaires;
- Un commissaire parent;
- Un membre de la direction générale;
- La direction du Service des ressources humaines;

Considérant que le mandat des commissaires est d'une durée de deux (2) ans;

Considérant que les mandats de mesdames Erminia Merlo et Lynda Tessier ainsi que monsieur Eryck St-Laurent viennent à échéance à la présente séance;

Madame Nadine Arseneault propose madame Lynda Tessier;
Madame Lise Soutière propose madame Sylvie Rousselle;
Madame Marlène propose monsieur Eryck St-Laurent;
Monsieur Pierre Boudreau propose madame Erminia Merlo;
Monsieur Pierre Boudreau propose madame Annik Tomlinson;

Considérant qu'il n'y a pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chaque candidat accepte la proposition faite à leur égard;

Madame Annik Tomlinson accepte la proposition;
Madame Erminia Merlo refuse la proposition;
Monsieur Eryck St-Laurent refuse la proposition;
Madame Sylvie Rousselle accepte la proposition;
Madame Lynda Tessier accepte la proposition;

HR 12.06.18
010

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

De nommer mesdames Lynda Tessier, Sylvie Rousselle et Annik Tomlinson, membres du Comité des ressources humaines, et ce, pour une durée de deux (2) ans.

Adopté à l'unanimité.

04.7 COMITÉ DE RÉVISION DE DÉCISION

Considérant la demande de révision de décision présentée par l'élève __UP07018806, et ce, en conformité avec les articles 9 et suivants de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant que le 14 juin 2012, le Comité de révision de décision a entendu l'élève, ainsi que le représentant concerné de la Commission scolaire, et ce, afin de leur permettre de formuler leur point de vue quant à la décision prise à l'égard de l'élève __UP07018806;

Considérant les faits reprochés à l'élève __UP07018806;

Considérant les règles édictées et établies au centre de formation;

Considérant que l'élève __UP07018806 pourra compléter sa formation au courant de la prochaine année scolaire;

Considérant la recommandation du Comité de révision de décision dans ce dossier;

HR 12.06.18
011

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Qu'après mûres réflexions;

Soit acceptée la recommandation du Comité de révision de décision, à l'effet que les mesures prises à l'égard de l'élève __UP07018806 soient maintenues.

En conséquence, maintenir la décision prise par les autorités scolaires.

Adopté à l'unanimité.

04.8 MODIFICATION DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE – TERRAIN DU PAVILLON MILLE-ROCHES – PROLONGATION DE DÉLAI (document SG 12.06.18-04.8)

Considérant la résolution HR 12.02.13-005 adoptée le 13 février 2012 par le conseil des commissaires à l'effet de consentir un bail emphytéotique en faveur du centre de la petite enfance la P'tite Caboche, sur une partie du terrain où est présentement situé le pavillon Mille-Roches d'ici le 30 juin 2012;

Considérant qu'à cette date, tous les éléments requis et nécessaires liés à la conclusion de cette entente n'ont pas été obtenus;

Considérant que le centre de la petite enfance la P'tite Caboche a réitéré son intérêt à poursuivre les démarches afin d'acquérir ledit immeuble;

HR 12.06.18
012

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que la Commission scolaire accepte de poursuivre les démarches déjà entreprises afin d'en venir à une entente avec le centre de la petite enfance la P'tite Caboche d'ici le 31 décembre 2012.

Adopté à l'unanimité.

06.1 RENOUVELLEMENT DU BAIL AVEC LES PLACEMENTS J.D.G. INC. (document SREAFP 12.06.18-06.1)

Considérant l'entente intervenue entre la Commission scolaire de la Rivière du Nord et la Commission scolaire des Hautes-Rivières en vue de dispenser un cours de conduite de camions aux élèves demeurant dans la région du Haut-Richelieu et de la Montérégie;

Considérant que le bail intervenu le 8 septembre 2008 entre les Placements J.D.G. Inc. et la Commission scolaire des Hautes-Rivières, à l'égard des infrastructures nécessaires afin de dispenser l'enseignement du cours de conduite de camions, vient à échéance;

Considérant les négociations intervenues entre les représentants de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et les représentants des Placements J.D.G. Inc. afin d'en venir à un renouvellement dudit bail;

HR 12.06.18
013

Il est proposé par monsieur Claude Monty :

D'autoriser madame Claude Boivin, directrice générale, à signer le nouveau bail devant intervenir entre les Placements J.D.G. Inc. et la Commission scolaire des Hautes-Rivières, et ce, selon les termes et conditions convenus entre les parties.

Adopté à l'unanimité.

07.1 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SUPPORT ET ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS ET LOGICIELS CISCO (document CC 12.06.18-07.1)

Suite à l'analyse de la soumission reçue;

HR 12.06.18
014

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

D'accorder au soumissionnaire conforme, Bell Canada, le contrat de support et d'entretien des équipements et logiciels Cisco, au montant de 224 094,00 \$ (taxes en sus) pour trois ans, avec la possibilité de renouveler pour deux années supplémentaires.

Adopté à l'unanimité.

07.2 SOLUTION DE SAUVEGARDE (document CC 12.06.18-07.2)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

**HR 12.06.18
015**

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Technologies Metafore Inc., le contrat pour la solution de sauvegarde, au montant de 28 392,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

07.3 MANDAT D'ACHAT POUR DES TABLEAUX NUMÉRIQUES INTERACTIFS (TNI) DE LA MESURE L'ÉCOLE 2.0 – LA CLASSE BRANCHÉE (2012-2013) (document séance tenante : TI 12.06.18-07.3)

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières, dans le cadre de la mesure *L'École 2.0 – La classe branchée* (mesure 50680), a droit à une allocation de \$ 432 000 pour l'année scolaire 2012-2013;

Considérant qu'en plus du montant alloué par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, la Commission scolaire désire acquérir en surplus des tableaux qu'elle financera à même ses budgets pour une somme d'environ \$50 000;

Considérant que dans le cadre des règles budgétaires d'investissements 2012-2013 des commissions scolaires, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) poursuit la mesure 50680 *L'école 2.0 : la classe branchée*, dans laquelle elle rend obligatoire la participation au regroupement du Centre des Services partagés du Québec (CSPQ) afin de pouvoir bénéficier des allocations pour l'achat des tableaux numériques interactifs (TNI) pour les classes. Cette mesure prévoit des allocations pour la valeur mentionnée ci-haut. Le nombre de TNI pourra varier en fonction du coût unitaire mais ne pourra dépasser 3 000\$ l'unité incluant une allocation de 200\$ pour l'installation du TNI;

Considérant qu'afin de faciliter le processus d'acquisition des équipements par les commissions scolaires, le MELS s'est entendu avec le CSPQ et le Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour créer un partenariat qui simplifiera la démarche d'acquisition pour les commissions scolaires;

Considérant qu'en vertu de la *loi sur les contrats des organismes publics*, le CCSR est responsable de recueillir les engagements. Par la suite, ces engagements seront compilés et transférés au CSPQ pour l'appel d'offres au marché;

Considérant qu'une résolution du conseil des commissaires est nécessaire pour renouveler annuellement la participation de la Commission scolaire des Hautes-Rivières aux achats regroupés du CSPQ;

Considérant que la participation de la Commission scolaire des Hautes-Rivières au regroupement des achats du Centre des services partagés du Québec (CSPQ) est obligatoire pour commander les tableaux numériques interactifs et recevoir les allocations liées à la mesure 50680;

Considérant que le CSPQ procédera à un appel d'offres pour ces équipements en partenariat avec le CCSR;

HR 12.06.18
016

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières accepte de participer au regroupement des achats du Centre des services partagés du Québec et autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Hautes-Rivières les mandats d'achats et les bons de commande qui en découlent.

Adopté à l'unanimité.

08.1 ENGAGEMENTS (document RH 12.06.18-08.1)

HR 12.06.18
017

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que, sur recommandation de la directrice générale :

Madame Chantal Boutet soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de conseillère pédagogique au Service des ressources éducatives aux jeunes, et ce, à compter du 1er juillet 2012.

Adopté à l'unanimité.

HR 12.06.18
018

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que, sur recommandation de la directrice générale :

Monsieur Jean-François Michaud soit engagé pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de conseiller pédagogique au Service des ressources éducatives aux jeunes, et ce, à compter du 1er juillet 2012.

Adopté à l'unanimité.

HUIS CLOS

HR 12.06.18
019

Il est proposé par monsieur Jacques Darce :

Que soit décrétée la tenue d'un huis clos. Il est 21 h 13.

Adopté à l'unanimité.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

HR 12.06.18
020

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que soit réouverte au public la présente séance. Il est 21 h 42.

Adopté à l'unanimité.

08.2 PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN (SECTEUR ADAPTATION SCOLAIRE) POUR L'ANNÉE 2012-2013 (documents RH 12.06.18-08.2)

**HR 12.06.18
021**

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que soit accepté le plan d'effectifs du personnel de soutien (secteur adaptation scolaire), pour l'année 2012-2013 avec les modifications suivantes apportées au plan 2011-2012 :

**Adaptation scolaire – Préposé aux élèves handicapés
Poste aboli – Année scolaire 2012-2013**

École	Personnes visée	Poste	Nombre d'heures	Permanence
Polyvalente Marcel-Landry	Lucie Morette	100 %	35h00	Oui

À titre indicatif, le poste est aboli pour le motif « réduction de services spécifiques à rendre ».

**Adaptation scolaire – Préposé aux élèves handicapés
Poste créé – Année scolaire 2012-2013**

École	Poste	Nombre d'heures
Marie-Rivier	100 %	35h00

**Adaptation scolaire – Technicien interprète
Poste aboli – Année scolaire 2012-2013**

École	Personnes visée	Poste	Nombre d'heures	Permanence
Providence	Virginie Govaerts	74,2857 %	26h00	Non

À titre indicatif, le poste est aboli pour le motif « réduction de services spécifiques à rendre ».

**Adaptation scolaire – Technicien interprète
Postes créés – Année scolaire 2012-2013**

Écoles	Poste	Nombre d'heures
Sacré-Cœur (secteur Saint-Luc)	85,7142 %	30h00
Saint-Blaise	74,2857%	26h00

**Adaptation scolaire – Technicien en éducation spécialisée
Postes abolis – Année scolaire 2012-2013**

#	Écoles	Personnes visées	Poste	Nombre d'heures	Permanence
003	Saint-Vincent	Caroline Leblanc	100%	35h	Oui
006 - 033	Notre-Dame-du-Sourire Jeanne-Mance	Line Lachapelle	62,8571%	22 h	Non
020	Du Pélican	Mireille Gauvin	91,4286%	32h	Oui*
026	Saint-Alexandre	Karyne Hamelin	28,5714%	10h	Non
032	De Richelieu	Anne-Marie Huion	68,5714%	24h	Oui**
034	Notre-Dame-de-Fatima	Karine Labarre	54,2857%	19h	Non
039 - 044	Alberte-Melançon Saint-Blaise	Angéline Farrell	68,5714%	24h	Non
042	Sacré-Cœur (secteur Saint-Luc)	Véronique Lamarre	48,5714%	17h	Non
043	Saint-Jacques	Vacant	34,2857%	12h	Non
046	Saint-Joseph (Lacolle)	Marie-Lou Desnoyers	62,8571%	22h	Non
049	Saint-Eugène	Maxime Sorel	100%	35h	Oui
049	Saint-Eugène	Lyne Viens	100%	35h	Oui
050	Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	Véronique Lépine	48,5714%	17h	Non
051	Saint-Gérard	Véronique Lamarre	20%	7h	Non
054	Bruno-Choquette	Fabienne Chapuis	68,5714%	24h	Non
055	Saint-Lucien	Vacant	34,2857%	12h	Non
057	Joséphine-Dandurand	Nancy Chouinard	100%	35h	Oui
057	Joséphine-Dandurand	Véronic Lemire	100%	35h	Oui
059	Joseph-Amédée-Bélanger	Geneviève Tremblay	45,7143%	16h	Non
065	Polyvalente Marcel-Landry	Annie Brouillette	74,2857%	26h	Non
065	Polyvalente Marcel-Landry	Vacant	51,4286%	18h	Non
067	Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	Isabelle Quimper	80%	28h	Oui
067	Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	Nancy Leclerc	74,2857%	26h	Non
069	Mgr-Euclide-Théberge	Annie Martel	42,8571%	15h	Non
069	Mgr-Euclide-Théberge	Estelle Pelletier-Chrétien	60%	21h	Non
085	Marie-Derome	Sylvie Corbeil	74,2857%	26h	Non
085	Marie-Derome	Isabelle Durand	74,2857%	26h	Non

*Mireille Gauvin : protection salariale 3h00.

**Anne-Marie Huion : permanence suspendue.

À titre indicatif, les postes sont abolis pour le motif « modification de services spécifiques à rendre ».

**Adaptation scolaire – Technicien en éducation spécialisée
Postes créés – Année scolaire 2012-2013**

#	Écoles	Poste	Nombre d'heures
006-033	Notre-Dame-du-Sourire (10 h) Jeanne-Mance (14 h)	68,5714%	24h00
015	Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville)	74,2857%	26h00
020	Du Pélican	100%	35h00
026	Saint-Alexandre	34,2857%	12h00
028	Frère-André	85,7142%	30h00
032	de Richelieu	42,8571%	15h00
034	Notre-Dame-de-Fatima	48,5714%	17h00
039-044	Alberte-Melançon (12h) Saint-Blaise (16h)	80%	28h00
042	Sacré-Cœur (secteur Saint-Luc)	54,2857%	19h00
043	Saint-Jacques	91,4285%	32h00
043	Saint-Jacques	88,5714%	31h00
046	Saint-Joseph (Lacolle)	40%	14h00
049	Saint-Eugène	65,7142%	23h00
050	Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	28,5714%	10h00
051	Saint-Gérard	88,5714%	31h00
051	Saint-Gérard	88,5714%	31h00
054	Bruno-Choquette	100%	35h00
054	Bruno-Choquette	62,8571%	22h00
057	Joséphine-Dandurand	85,7142%	30h00
057	Joséphine-Dandurand	85,7142%	30h00
059	Joseph-Amédée-Bélanger	100%	35h00
061	Marguerite-Bourgeoys	100%	35h00
065	Polyvalente Marcel-Landry	100%	35h00
065	Polyvalente Marcel-Landry	48,5714%	17h00
067	Polyvalente Chanoine-Armand- Racicot	100%	35h00
067	Polyvalente Chanoine-Armand- Racicot	97,1428%	34h00
067	Polyvalente Chanoine-Armand- Racicot	42,8571%	15h00
068	Dr.-Alexis-Bouthillier	100%	35h00
068	Dr.-Alexis-Bouthillier	60%	21h00
069	Mgr-Euclide-Théberge	74,2857%	26h00

Adopté à l'unanimité.

**09.1 LISTE DES COMPTES PAYÉS ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT
REMBOURSÉS EN MAI 2012 (document RF 2012-06-18 09.1)**

Dépôt de la liste des comptes payés et des frais de déplacement remboursés en mai 2012.
(document RF 2012-06-18 09.1).

09.2 FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2012-2013 (document RF 12.06.18-09.2)

Conformément à l'article 316 de la *Loi sur l'instruction publique*;

HR 12.06.18
022

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

Que le taux d'intérêt pour tout compte de taxe et toute facture impayée à la date d'exigibilité soit fixé à douze pour cent (12%) l'an pour l'année 2012-2013.

Adopté à l'unanimité.

09.3 TAUX D'INDEMNISATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR L'ANNÉE 2012-2013 (POLITIQUE RFP01 - POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE SUBSISTANCE, DE LOGEMENT, DE REPRÉSENTATION ET DE PERFECTIONNEMENT) (document RF 12.06.18-09.3)

Considérant que des employés doivent encourir des frais lors de déplacement dans l'exercice de leurs fonctions;

Considérant l'obligation faite par les conventions collectives;

Considérant l'obligation prévue au point 6.1.1 de la « Politique de remboursement des frais de déplacement, de subsistance, de logement, de représentation et de perfectionnement », d'établir annuellement le taux d'indemnisation du kilométrage;

HR 12.06.18
023

Il est proposé par madame Sylvie Rousselle :

D'établir le taux d'indemnisation pour le kilométrage à 0,46 \$ du kilomètre pour l'année 2012-2013.

Adopté à l'unanimité.

09.4 FRAIS DE SURVEILLANCE DU MIDI - TARIFICATION (document RF 12.06.18-09.4)

Considérant que l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit qu'il appartient à la commission scolaire de déterminer les conditions financières pour assurer la surveillance des élèves qui demeurent à l'école sur l'heure du midi;

Considérant la résolution HR 09.05.11-003 adoptée 11 mai 2009 par laquelle la Commission scolaire déterminait la tarification pour les frais de surveillance du midi;

HR 12.06.18
024

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

De réviser la tarification pour la surveillance du midi, et ce, à compter de l'année scolaire 2012-2013, selon les montants indiqués ci-dessous :

Précolaire et primaire

- (i) 138 \$ pour le premier enfant.
- (ii) 87 \$ pour le deuxième enfant.
- (iii) Dîneurs occasionnels : 2,00 \$ par midi.
- (iv) Maximum de 225 \$ par famille, au primaire.

Secondaire

(v) 46 \$ par élève.

Adopté à l'unanimité.

09.5 ADOPTION DES RÈGLES BUDGÉTAIRES 2012-2013 (documents RF 12.06.18-09.5)

Considérant l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui prévoit notamment que la commission scolaire procède entre ses écoles, ses centres de formation professionnelle et ses centres d'éducation des adultes, à une répartition équitable des ressources financières;

Considérant la *Politique de répartition des ressources financières* en vigueur à la Commission scolaire des Hautes-Rivières (RFP 03);

Considérant les consultations menées auprès des instances concernées;

HR 12.06.18
025

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

D'adopter les règles budgétaires 2012-2013 (RFP03-PR01) telles que déposées.

Adopté à l'unanimité.

09.6 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012-2013 ET FIXATION DU TAUX DE LA TAXE SCOLAIRE (documents RF 12.06.18-09.6)

Considérant que conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire des Hautes-Rivières doit adopter et transmettre à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2012-2013;

Considérant que ce budget prévoit un déficit d'exercice égal à 18,2 % du surplus accumulé au 30 juin 2010, exception faite de la valeur comptable nette des terrains;

Considérant que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 12 212 139 706 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2012-2013;

Considérant que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,3153 du 100,00 \$ d'évaluation;

Considérant que ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

Considérant que l'adoption de ce budget est conditionnelle à l'adoption par l'Assemblée nationale du Règlement du produit maximal de la taxe selon les mêmes paramètres que les paramètres de consultation ajustés fournis par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

HR 12.06.18
026

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,3153 du 100,00 \$ d'évaluation;

Adopté à l'unanimité.

09.7 EXIGIBILITÉ DE LA TAXE SCOLAIRE 2012-2013 (document RF 12.06.18-09.7)

Considérant qu'en vertu de l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique*, la taxe scolaire peut être payée en deux versements si elle est égale ou supérieure à 300\$;

Considérant que si le premier versement n'est pas effectué à la date d'échéance indiquée au compte de taxes, l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le solde devient immédiatement exigible, sauf si la Commission scolaire prévoit que seul le versement échu est exigible;

Considérant que la Commission scolaire désire exercer la discrétion que lui accorde l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique*;

HR 12.06.18
027

Il est proposé par madame Erminia Merlo :

Que conformément à l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire prévoie que le défaut d'un contribuable d'effectuer son premier versement de taxe dans le délai prévu n'entraîne pas l'exigibilité du solde;

Que seul le montant du premier versement échu est alors exigible.

Adopté à l'unanimité.

10.1 ADJUDICATION DE CONTRATS

10.1.1 RÉFECTION DE PAVAGE, D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL ET DE TROTTOIRS DE BÉTON – ÉCOLE AUX-QUATRE-VENTS (document RM 12.06.18-10.1.1)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 12.06.18
028

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction M. Morin Inc., le contrat pour la réfection de pavage, d'une conduite d'égout pluvial et de trottoirs de béton à l'école Aux-Quatre-Vents, au montant de 38 375,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

10.1.2 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DE 2 PHOTOCOPIEURS AU CENTRE DE REPROGRAPHIE DU CENTRE ADMINISTRATIF (document RM 12.06.18-10.1.2)

Considérant la qualité du service rendu au cours des cinq (5) dernières années par Copicom Solution Inc.;

Considérant que les équipements sont déjà en place;

Considérant que l'utilisateur connaît le fonctionnement de ces équipements;

Considérant que le coût copie proposé est à la baisse de 0,0006 \$ la copie, représentant une économie de 3 000,00 \$ par année;

HR 12.06.18
029

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

De renouveler le contrat de location, des deux (2) photocopieurs, au Centre de reprographie du Centre administratif, avec Copicom Solutions Inc., pour deux (2) ans, à compter du 1er juillet 2012, à un coût copie de 0,0072 \$ (taxes en sus). Le contrat comprend l'ensemble des pièces, service et encre sèche nécessaires au bon fonctionnement des équipements (excluant le papier et les agrafes).

Adopté à l'unanimité.

10.1.3 NETTOYAGE DES CONDUITS DE VENTILATION DANS CINQ ÉCOLES : NOTRE-DAME-DU-SOUIRE, SAINT-ALEXANDRE, SAINTE-ANNE, JEANNE-MANCE ET SAINT-BLAISE (document RM 12.06.18-10.1.3)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 12.06.18
030

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Derko Ltée, le contrat pour le nettoyage des conduits de ventilation dans cinq écoles : Notre-Dame-du-Sourire, Saint-Alexandre, Sainte-Anne, Jeanne-Mance et Saint-Blaise, au montant de 30 420,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

10.1.4 CIRCUIT-DÉFI – ÉCOLE SAINT-EUGÈNE (document RM 12.06.18-10.1.4)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 12.06.18
031

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Tessier Récréo-Parc Inc., le contrat pour le circuit-défi à l'école Saint-Eugène, au montant 89 146,01 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

10.1.5 RÉAMÉNAGEMENT – AJOUT DE DEUX CLASSES – ÉCOLE JOSEPH-AMÉDÉE-BÉLANGER (document RM 12.06.18-10.1.5)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 12.06.18
032

Il est proposé par madame Annik Tomlinson :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Longer Inc., le contrat pour le réaménagement – ajout de 2 classes à l'école Joseph-Amédée-Bélanger, au montant de 199 000,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

10.1.6 TRAVAUX DIVERS CHAUFFAGE-VENTILATION ET REMPLACEMENT DE PANNEAUX À RELAIS D'ÉCLAIRAGE – ÉCOLE PAUL-GERMAIN-OSTIGUY
(document séance tenante : RM 12.06.18-10.1.6)

Suite à l'analyse de la soumission reçue;

HR 12.06.18
033

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

D'accorder au soumissionnaire conforme, Navada Ltée, le contrat pour des travaux divers de chauffage-ventilation et remplacement de panneaux à relais d'éclairage à l'école Paul-Germain-Ostiguy, au montant de 119 835,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

10.1.7 REMPACEMENT DE PORTES INTÉRIEURES – ÉCOLE BRUNO-CHOQUETTE
(document RM 12.06.18-10.1.7)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 12.06.18
034

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Xamilix Construction Inc., le contrat pour le remplacement de portes intérieures à l'école Bruno-Choquette, au montant de 23 400,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

10.1.8 RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE LA MATERNELLE, PHASE 1 – ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-FATIMA (document RM 12.06.18-10.1.8)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 12.06.18
035

Il est proposé par monsieur Jacques Darche :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Nobless R.M. Inc., le contrat pour le réaménagement intérieur de la maternelle, phase 1, à l'école Notre-Dame-de-Fatima, au montant de 79 732,80 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

10.1.9 ENTRETIEN PRÉVENTIF ET MISE AU POINT DES CHAUDIÈRES ET CHAUFFE-EAU DE LA COMMISSION SCOLAIRE (document RM 12.06.18-10.1.9)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 12.06.18
036

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, pour la période du 1er juillet 2012 au 31 mars 2013, le contrat pour les chaudières et chauffe-eau (à l'huile et/ou au gaz naturel) pour :

A) L'entretien préventif annuel à :

1. Pyro-Air Ltée, secteurs 1-2-3, au montant de 35 588,24\$ (taxes en sus);
2. Servitech Combustion Inc., secteur 4, au montant de 14 176,42\$ (taxes en sus).

B) La mise au point et appels de service à :

1. Pyro-Air Ltée, secteurs 1-2-3, au montant de 17 550,00\$ (taxes en sus);
2. Servitech Combustion Inc., secteur 4, au montant de 3 566,00\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

10.1.10 ENLÈVEMENT DES REBUTS 2012-2015 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES, AVEC POSSIBILITÉ DE RECONDUIRE D'UNE ANNÉE À DEUX REPRISES (document RM 12.06.18-10.1.10)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

**HR 12.06.18
037**

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

D'accorder aux plus bas soumissionnaires conformes, par établissement, les contrats pour l'enlèvement des rebuts pour l'année 2012-2013 avec possibilité de reconduire d'une année à deux reprises:

Soumissionnaires	Nombre Établissements	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Jean-Pierre Guay Transport Inc. Saint-Blaise-sur-Richelieu	17	66 945,22 \$	68 866,52 \$	70 843,58 \$
RCI Environnement Inc. Anjou	19	28 824,00 \$	29 400,48 \$	29 988,47 \$
Services Matrec Inc. Boucherville	13	16 787,00 \$	17 125,19 \$	17 467,14 \$
TOTAL	49	112 556,22 \$	115 392,19 \$	118 299,19 \$

Adopté à l'unanimité.

10.2 CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE (document RM 12.06.18-10.2)

Considérant que les contrats de transport scolaire quant aux autobus et aux minibus viennent à échéance le 30 juin 2012;

Considérant les recommandations du comité de négociation, formé de madame Josée Hébert et messieurs François Lafortune et François Bergeron;

Considérant l'acceptation des conditions proposées par l'ensemble des transporteurs;

**HR 12.06.18
038**

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

D'autoriser la présidente et la directrice générale à signer les contrats de transport scolaire avec les transporteurs quant aux autobus et minibus, selon les modalités convenues avec chacune des parties.

Adopté à l'unanimité.

11 - COMMISSAIRES PARENTS

Madame Manon Côté remercie madame Nathalie Ménard, directrice adjointe au Service des ressources éducatives aux jeunes, qui lors de la dernière rencontre du Comité de parents, a fait une présentation du nouveau programme d'anglais intensif, en deuxième année du troisième cycle du primaire.

La prochaine rencontre du Comité de parents se tiendra le 4 septembre 2012.

12- REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

HR 12.06.18
039

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que des félicitations soient adressées à madame Louise Neault et monsieur Guy Sasseville, enseignants en musique à la Polyvalente Marcel-Landry ainsi qu'à tous les élèves qui ont participé au concert annuel des harmonies de l'école, au mois de mai dernier. Un concert digne de mention !

Adopté à l'unanimité.

HR 12.06.18
040

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que des félicitations soient adressées aux élèves de l'Harmonie de secondaire I du programme d'éducation internationale de la Polyvalente Marcel-Landry ainsi qu'à leur enseignant, monsieur Guy Sasseville, qui se sont mérité une médaille d'argent, lors du Festival des harmonies du Québec tenu à Sherbrooke.

Adopté à l'unanimité.

HR 12.06.18
041

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que des félicitations soient adressées à madame Maryse Paquet, enseignante en français 5^e secondaire et coordonnatrice du programme d'éducation internationale à la Polyvalente Marcel-Landry, pour sa contribution à la *Marche pour la vie*, organisée dans le cadre du programme d'éducation internationale. Son dévouement a permis d'amasser plus de 3 000 \$ pour la lutte contre le cancer.

Adopté à l'unanimité.

HR 12.06.18
042

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que des félicitations soient adressées à Antoine Proulx, élève de 5^e secondaire à la Polyvalente Marcel-Landry, pour l'ensemble de son parcours académique. Antoine est une source d'inspiration pour plusieurs élèves et membres du personnel. Un digne représentant de son école, de sa commission scolaire et de l'éducation publique !

Adopté à l'unanimité.

HR 12.06.18
043

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que des félicitations soient adressées à Philippe-Antoine Leblanc, élève à l'école Capitaine-Luc-Fortin, édifice Henryville, qui a été couronné champion provincial de judo dans la catégorie U-13. À travers certaines difficultés vécues à l'école, Philippe-Antoine est un bel exemple de persévérance.

Adopté à l'unanimité.

HR 12.06.18
044

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que des félicitations soient adressées à madame Sonia Boulay, commissaire parent, pour l'obtention de sa maîtrise en administration des affaires (MBA). Madame Boulay a su concilier ses nombreuses activités, tout en s'impliquant activement dans sa communauté.

Adopté à l'unanimité.

HR 12.06.18
045

Il est proposé par monsieur Jacques Darche :

Que des félicitations soient adressées à Jacinthe et Marie-Eve Mc Clean, élèves de 5^e secondaire à l'école Mgr-Euclide-Théberge, lesquelles ont remporté la médaille d'argent en finale canadienne d'Expo-sciences, tenue à l'Île du Prince-Édouard du 12 au 19 mai 2012.

Adopté à l'unanimité.

HR 12.06.18
046

Il est proposé par monsieur Jacques Darche :

Que des remerciements soient transmis à madame Chantal Boutet, conseillère pédagogique au Service des ressources éducatives aux jeunes, pour l'aide et le soutien apportés à l'équipe de l'école de Richelieu et notamment en ce qui a trait à la rédaction du plan de lutte pour contrer la violence, à la formation donnée aux enseignants sur l'intimidation ainsi que pour l'organisation de la classe ressource pour les élèves en difficulté d'apprentissage.

Adopté à l'unanimité.

HR 12.06.18
047

Il est proposé par monsieur Jacques Darche :

Que des remerciements soient transmis à madame Marylène Monette, conseillère pédagogique au Service des ressources éducatives aux jeunes, pour la formation qu'elle a offerte aux enseignantes du 3^e cycle de l'école de Richelieu sur le curriculum en lecture ainsi que pour la formation donnée à tous les enseignants, en compagnie de madame Mélanie Fillion, sur l'intelligence émotionnelle.

Adopté à l'unanimité.

HR 12.06.18
048

Il est proposé par monsieur Jacques Darche :

Que des remerciements soient transmis à madame Mélanie Fillion, conseillère pédagogique au Service des ressources éducatives aux jeunes, pour la formation qu'elle a donnée à tous les enseignants de l'école de Richelieu, en compagnie de madame Marylène Monette, sur l'intelligence émotionnelle.

Adopté à l'unanimité.

HR 12.06.18
049

Il est proposé par monsieur Jacques Darche :

Que des félicitations soient adressées à monsieur Christian Hinse, directeur d'accompagnement, pour l'aide et le soutien apportés à la direction de l'école de Richelieu, pour la rédaction du projet éducatif 2012-2017.

Adopté à l'unanimité.

HR 12.06.18
050

Il est proposé par monsieur Jacques Darche :

Que des félicitations soient adressées à madame Karine Beauregard, conseillère pédagogique au Service des ressources éducatives aux jeunes, pour l'aide et le soutien apportés à la direction de l'école de Richelieu, pour la rédaction du projet éducatif 2012-2017.

Adopté à l'unanimité.

HR 12.06.18
051

Il est proposé par madame Sylvie Rousselle :

Que des félicitations soient adressées à monsieur Claude Roy, enseignant en musique à l'école Dr-Alexis-Bouthillier ainsi qu'à toute son équipe pour le magnifique concert offert le jeudi 14 juin 2012 au Cabaret Théâtre du Vieux-Saint-Jean.

Que des félicitations soient également adressées aux élèves de 1^e et 2^e secondaire, option musique, ainsi qu'aux élèves de l'harmonie. Le public a eu droit à une magnifique soirée.

Adopté à l'unanimité.

HR 12.06.18
052

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que des félicitations soient adressées à madame Nicole Otis, enseignante en 4^e année à l'école Sacré-Cœur (secteur Saint-Luc), pour sa précieuse implication dans l'activité « *La parole aux enfants* », qui s'est déroulée au courant du mois de mai dernier.

Adopté à l'unanimité.

HR 12.06.18
053

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que des félicitations soient adressées à tous les artisans du Gala de l'école Dr-Alexis-Bouthillier, lequel s'est tenu du 7 juin 2012 et plus particulièrement à mesdames Chantale Meunier, Marie-Soleil Royer ainsi qu'à messieurs Pascal De Granpré, enseignants et Claude Roy, enseignant et chef d'orchestre.

Adopté à l'unanimité.

HR 12.06.18
054

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à Monsieur Martin Dubois, enseignant à la Polyvalente Marcel-Landry, qui a mené les élèves à un haut niveau de performance théâtrale, et ce, en mettant en valeur une pièce de théâtre du répertoire québécois, soit *Bousille et les justes*, de monsieur Gratien Gélinas.

Que des félicitations soient également adressées aux élèves qui ont fait partie de cette pièce et qui ont offert une prestation digne de mention.

Adopté à l'unanimité.

13- AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'a été traité.

HR 12.06.18
055

14- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL